



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK MRC DE TÉMISCOUATA PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 20 décembre 2021, à 19 h, à la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Clermonde Lévesque
Siège no 2 : Sébastien Plourde
Siège no 3 : Diane Bouchard
Siège no 4 : Chantal Briand
Siège no 5 : Stéphane Larochelle
Siège no 6 : Daniel Bouchard

formant quorum sous la présidence de monsieur Benoît Morin, maire.

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Lila Levasseur, adjointe au greffe
Majorie Després, trésorière

Assistance du public : 2 personnes

2021.12.226 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le maire présente l'ordre du jour comme suit :

A PROCÉDURES

1 Ordre du jour - Adoption

B AFFAIRES NOUVELLES

2 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale

Période de questions

3 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Bouchard
APPUYÉ PAR : Clermonde Lévesque
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.12.227 REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET PPA-CE (PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - NO. DOSSIER : 00030958-1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sébastien Plourde

APPUYÉ PAR : Chantal Briand

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Pohénégamook approuve les dépenses d'un montant de **26 374.79 \$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : DE 19 H 10 À 19 H 11.

2021.12.228 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 19 h 11;

II EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Larochelle


APPUYÉ PAR : Daniel Bouchard

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -


Benoît Morin, maire


Lila Levasseur, adjointe au greffe